

COMMUNE DE BEAURAINS
(Pas-de-Calais)
ARRÊTÉ N° ODP-2025-63
INSTALLATION D'UNE NACELLE RUE VICTOR HUGO

Le Maire de la Commune de Beaurains,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivant et L2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

CONSIDERANT la demande en date du 06/11/2025, par laquelle Madame Andgie DEPREZ LUC, de la société AXIANS, sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public le 14 novembre 2025, en vue de modifié le cerclage de l'antenne située rue Victor HUGO.

ARRÊTE

Article 1 : Le 14 novembre 2025, de 8h00 à 18h00, l'entreprise AXIANS est autorisée à stationner un camion nacelle, rue Victor HUGO. La circulation et le stationnement sera temporairement bloqué le temps l'intervention.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Interdiction de stationner et de circuler au droit du chantier,
- Sécurité : prendre les mesures nécessaires afin de sécuriser les piétons,
- Un balisage et une déviation seront mis en place par la société.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : la société AXIANS, occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Le permissionnaire devra laisser un passage d'un mètre vingt minimum devant permettre la circulation des poussettes-landaus, fauteuils roulants et autres sur le domaine public réservé à ces fins et de ne pas obstruer la piste cyclable.

Article 6 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 7 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai.

Article 8 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de Beaurains ;
- Monsieur le Commissaire de Police d'Arras ;
- L'entreprise AXIANS.

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Décision rendue exécutoire par la publication le 13/11/2025
Fait à Beaurains, le 12/11/2025

Cédric DUPOND,
Maire

